

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-06-34x-00641 Référence de la demande : n°2021-00641-011-002

Dénomination du projet : ECOSPHERE - Suivi mortalité chiro oiseaux

Lieu des opérations : -Département : Indre -Commune(s) : 36150 - Reboursin,36150 - Meunet-sur-Vatan,36150 - Ménétréols-sous-Vatan.36100 - Lizeray.

Bénéficiaire : ECOSPHERES

MOTIVATION ou CONDITIONS

Cette demande émane d'un bureau d'étude spécialisé dans les suivis, inventaires de la faune et de la flore, les études d'impact sur la biodiversité.

Elle concerne les suivis de mortalité de l'ensemble des chiroptères et oiseaux de France sous les éoliennes de parcs éoliens des Champs d'Amour sur les communes de Meunet-sur-Vatan et Reboursin dans l'Indre (36).

La demande concerne également le prélèvement et le transport de cadavres jusqu'aux bureaux d'Ecosphère d'Orléans (45) pour identification, pour une période de un an à partir de la date de notification de l'arrêté de 2021.

Le CNPN rappelle que les espèces impactées par le parc peuvent l'être de fin mars à fin novembre, et que l'ensemble de la période de vol doit faire l'objet de visites des sites, ce qui n'est pas le cas dans la présente demande.

Il note avec intérêt que le demandeur ne se limite pas aux 20 passages annuels comme communément admis. Néanmoins, il demande que le protocole soit renforcé, sachant qu'il est souhaité et recommandé un minimum de 50 passages à répartir sur l'année (un par semaine), en densifiant le nombre de passages entre le 1^{er} août et fin octobre (deux passages par semaine, période de passage migratoire pendant laquelle on sait que les risques de collision et de barotraumatisme sont accrus). Sans ces précautions, il est peu probable de rendre compte de la véritable mortalité d'un parc éolien.

Le CNPN souhaite que les prochaines demandes intègrent ces recommandations méthodologiques pour les années suivantes.

Le demandeur enverra systématiquement l'ensemble des cadavres de chiroptères au Muséum de Bourges pour analyses après identification, comme cela est l'usage depuis les recommandations issues du PNA n°2 en faveur des chiroptères.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Enfin, le CNPN partage le retour d'expérience d'Ecosphère sur le temps nécessaire pour réaliser des relevés mortalités de qualité. Une heure par éolienne doit y être consacrée.

Le CNPN émet un avis favorable pour l'année 2021 sous réserve qu'un bilan global annuel intégrant toutes les espèces protégées impactées soit envoyées à la DREAL, au CSRPN et CNPN pour ce qui les concerne.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : **Michel METAIS**

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : **4 octobre 2021**

Signature :

